

## QUESTION 4

**Auteur** AdG/LA, par Raymond Borgeat et Jonathan Darbellay (suppl.)  
**Objet** Les institutions paraétatiques encouragent-elles à s'engager pour la Constituante?

---

Pour une fois, une élection cantonale ne prévoit pas d'incompatibilité. Les employées et employés des institutions paraétatiques peuvent donc être candidates et candidats pour l'élection pour la Constituante.

### **Conclusion**

Quelle est la ligne définie par l'Hôpital du Valais et des autres institutions paraétatiques; encouragent-elles ses employées et employés à s'investir dans le cadre de cette future élection en prévoyant des conditions de travail favorables pour les élues ou élus, ou au contraire essayent-elles de les dissuader de s'engager?